



ASIE/INDE - 1.455 personnes condamnées à mort en dix ans : requête d'un moratoire de la part de la société civile

New Delhi (Agence Fides) – Un cri s'élève de la société civile indienne visant à « arrêter la main du bourreau » en Inde. Au cours de la décennie 2001-2011, 1.455 personnes ont été condamnées à mort soit « un condamné à la peine capitale tous les trois jours ». L'application de la peine de mort « est devenue une routine, non plus une exception mais la règle ». La dénonciation en question provient du nouveau rapport 2013 intitulé « L'Etat de la peine de mort en Inde » diffusé par l'ONG indienne Asian Centre for Human Rights au lendemain de l'exécution d' Afzal Guru, l'un des terroristes responsables de l'attaque contre le Parlement indien en 2001, rapport qui a été envoyé à l'Agence Fides.

Selon les données fournies par le Ministère de l'Intérieur, au cours de la période de référence, la peine de mort a été infligée en moyenne à 132 détenus par an pour un total de 1.455 condamnations. En termes de distribution géographique, se distinguent notamment parmi les Etats de la Fédération l'Uttar Pradesh avec 370 condamnations, le Bihar (132), le Maharashtra (125), le Karnataka et le Tamil Nadu (95 chacun), le Madhya Pradesh (87) et le Jharkhand (81). Des milliers de détenus, remarque le rapport envoyé à Fides, se trouvent dans le couloir de la mort alors qu'entre 2001 et 2011, 4.321 personnes ont vu leur condamnation être commuée en détention à perpétuité.

L'Asian Centre for Human Rights a lancé une Campagne nationale pour l'abolition de la peine de mort en Inde à laquelle ont adhéré de nombreuses associations de la société civile indienne ainsi que des communautés religieuses, des associations et des mouvements laïcs chrétiens (voir Fides 13/02/2013).

« Il n'existe aucune base scientifique ou empirique qui suggère que la peine de mort constitue une dissuasion contre le crime » affirme le texte, remarquant que, dans le cas de l'exécution capitale d' Afzal Guru, sa famille n'avait pas été informée, ce qui « peut compromettre la confiance dans l'Etat de droit ». En effet, il a été rendu impossible à la famille de demander la grâce au Président fédéral indien. « L'Inde – demande l'ONG – doit suivre ses propres valeurs de civilisation » avant tout en abolissant la peine de mort. (PA) (Agence Fides 15/02/2013)